

Le Bulletin qui précède a été rédigé et clos à Paris, le 12 Juin 1908

Signature de la personne qui a fait le dépôt de l'enfant chez le Commissaire de police :

Le Commissaire de police
du quartier d

Signature de la personne qui a présenté l'enfant à l'Hospice dépositaire :

Lucien Jervet

Vu :
LE DIRECTEUR DE L'HOSPICE DES ENFANTS-ASSISTÉS,

Signature de l'employé qui a reçu l'enfant à l'Hospice dépositaire :

J. Plant

Vu et proposé l'immatriculation :
LE CHEF DE DIVISION
CHARGÉ DU SERVICE GÉNÉRAL DES ENFANTS ASSISTÉS.
Pour le Chef de Division :
LE CHEF DE BUREAU,

Autorisé l'immatriculation :

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Pour le Directeur de l'Administration et par autorisation :

LE CHEF DE DIVISION
CHARGÉ DU SERVICE GÉNÉRAL DES ENFANTS ASSISTÉS,